

PV du Conseil Municipal du Mercredi 7 Avril 2021 à 20 h 30

- Appel des Conseillers municipaux :

	Présent	Absent	Procuration
CROS Francis	x		
CROS Marie-Françoise	x		
SENEGAS Didier	x		
GOS Blandine	x		
CALVET Bernard	x		
PALAYSI Florence	x		
MOINE Claude	x		
VISTE-JALADE Françoise	x		
GENRE GRANDPIERRE Denis	x		
GUIBBERT Béatrice	x		
ROUS Christophe	x		
BESNARD Céline	x		
GRANIER Jacqueline	x		TURQUAY Patricia
CALAS Franck	x		
TURQUAY Patricia		x	

Nombre de conseillers **En exercice :** 15 (Quorum :8)
 Présents : 14
 Procurations : 1

- désignation secrétaire de séance : Florence PALAYSI

Ajout à l'ordre du jour : point n° 10 - Modification des tarifs de mise à disposition des salles de la Halle Sportive

n°11 - Transfert des compétences « soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie – GEP (Gestion de l'énergie partagée) »

Actualités du Maire

Vote du Compte Rendu

1- Vote du PV du conseil municipal en date du 25 Février 2021

Vu le PV du conseil municipal en date du 25 février 2021.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Finances

Introduction par Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

Ce budget est construit de manière prudente. Il prend en compte les critères de contexte qui sont :

- 1° la réforme de la taxe d'habitation
- 2° les critères liés à la crise sanitaire
- 3° la situation de l'usine d'embouteillage

Les différents comptes sont évalués au regard :

- des recettes
- des dépenses antérieures

Ou - de la moyenne établie sur les dernières années

2- Vote taux des taxes Foncières

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis Genre GrandPierre

- * TH → 5.89 %
- * TFB → 33.09 % (voir explications ci-dessous)
- * TFNB → 112,35 %

Les taux restent inchangés par rapport à l'année dernière

Vote : pour : 12 contre : 0 abstentions : 3

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Fiscalité :

Jacqueline GRANIER : pouvez-vous nous dire pourquoi le taux de base du foncier bâti passe de 11,64 % à 33,09 % ? c'est énorme

Denis GENRE GRANDPIERRE : La Salvetat ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Seules les résidences secondaires (RS) continuent à être imposées par la commune. Le taux est gelé jusqu'en 2023.

--> 1,633 M€ de bases THRS sur 2,779 M€, soit près de 60 % du total

La perte de cette taxe est remplacée par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département.

--> Taux FB 2021 de La Salvetat = 33,09 % : 11,64 % (taux communal inchangé) + 21,45 % (taux départemental inclus).

En tant que commune « surcompensée » (produits TFB récupérés > produits THRP perdus), La Salvetat se verra appliquer chaque année un coefficient correcteur à la baisse estimée à 0,444, soit -56 %.

Frais de personnels :

Jacqueline GRANIER : en dépenses de personnels/dépenses réelles de fonctionnement nous sommes à 42,78 %, en 2019 nous étions à 35,98 %. Si tous les deux ans, nous prenons 6,80 % avant la fin du mandat nous aurons atteint les 50 % que nous ne devons pas dépasser je vous le rappelle.

Denis GENRE GRANDPIERRE : étant donné que les charges de fonctionnement diminuent fortement, cette situation engendre automatiquement une augmentation en pourcentage des charges de personnel. Pour autant :

1° la masse salariale diminue en 2021 par rapport à 2020

2° il convient de prendre en compte les augmentations conventionnelles d'environ 2 % par an

3° de se projeter avec des départs à la retraite sur les prochaines années

Les dépenses de personnel sont donc maîtrisées.

Charges à caractère général :

Jacqueline GRANIER :

6161 multirisques : une baisse de 10 000 €, avez-vous négocié les tarifs d'assurances ?

Denis GENRE GRANDPIERRE : les bâtiments qui ont été transférés étaient à la fois assurés par la mairie et la communauté de communes, une régularisation a été faite suite au transfert de compétences à la communauté de communes.

60632 fournitures de petit équipement : pourquoi nous passons de 27 000 € à 68 500 €.

Denis GENRE GRANDPIERRE : il s'agit de la fusion de 2 comptes le 60632 et le 61551 suite à la demande du Trésor Public, dans l'absolu pas d'augmentation, si on fait le détail des deux comptes cela fait pareil.

60628 pharmacie ou fournitures non stockées : pourquoi de 400 € nous passons à 1500 € presque 4 fois plus ?

Denis GENRE GRANDPIERRE : nous avons pris en compte la situation COVID (achat de masques, de gel hydroalcoolique etc...)

Recettes de fonctionnement

Jacqueline GRANIER :

Autres produits : 67 350 € c'est quoi ?

Denis GENRE GRANDPIERRE : atténuation de charges : 40 200 €, opérations d'ordre : 14 000 €, produits divers : 8 150, produits exceptionnels : 5 000 €

7022 coupes de bois : 10 000 € au lieu de 1 000 € vous comptez couper du bois ?

Francis CROS : il s'agit des ventes de bois du groupement forestier Lunel Montblanc.

Denis GENRE GRANDPIERRE : en conclusion, le budget primitif présente un total de dépenses de fonctionnement de 2 541 800,41 € soit une diminution de 72 755,59 € et une capacité d'autofinancement de 539 419,00 € soit une augmentation de 193 666,61 € par rapport à 2020.

En conclusion, la diminution des dépenses augmente notre capacité d'autofinancement.

INVESTISSEMENT

Jacqueline GRANIER :

Autre patrimoine et cadre de vie : 125 844 € cela représente quoi ?

Denis GENRE GRANDPIERRE :

- éclairage boulodrome :	10 944 €
- toilettes publiques :	10 000 €
- parking écoles :	16 000 €
- chapelle St Etienne :	17 000 €
- mur La gachette :	12 550 €
- divers :	59 350 €

Jacqueline GRANIER :

Transition énergétique : 132 000 € cela représente quoi ?

Denis GENRE GRANDPIERRE :

- éclairage public com com :	20 000 €
- véhicule électrique :	32 000 €
- écoles-gymnase :	80 000 €

Jacqueline GRANIER :

Matériels divers : 207 896 € cela représente quoi ?

Denis GENRE GRANDPIERRE :

- logiciel – matériel police :	1 000 €
- illuminations de Noël :	2 000 €
- équipement écoles-alsh :	1 500 €
- renouvellement mobilier urbain :	8 000 €
- équipement salle des fêtes :	30 000 €
- panneau lumineux :	11 500 €
- radar pédagogique :	1 000 €
- bouille goudron :	98 400 €
- saleuse :	14 496 €
- équipe technique :	20 000 €
- divers :	20 000 €

Jacqueline GRANIER :

Matériel administratif : 5 154 € cela représente quoi ?

Denis GENRE GRANDPIERRE :

- système Visio-conférence :	1 700 €
- ordinateur élus :	1 075 €
- informatique :	879 €
- mobilier :	1 500 €

Jacqueline GRANIER :

Bâtiments communaux : 96 464 € cela représente quoi ?

Denis GENRE GRANDPIERRE :

- système gymnase :	5 000 €
- préau écoles :	9 000 €
- garde corps lac poste de secours :	9 300 €
- divers :	70 164 €

Jacqueline GRANIER :

Mur de « Cugnasse » : quand Nico m'a appelée pour que je valide la demande de subvention avec le devis de Monsieur CAUQUIL comme si elle était passée en conseil, il était entendu que vous feriez faire d'autres devis, celui-ci servant de base pour la

subvention. Avez-vous fait faire d'autres devis ? Ce chemin reliant une départementale à une autre n'est-il pas inter communal ?

Denis GENRE GRANDPIERRE : il n'y a pas eu d'autres devis étant donné qu'il y avait peu de temps pour demander la subvention.

Conclusion : on peut préciser que le programme d'investissement est complètement autofinancé sans avoir recours à l'emprunt. Il sera donc réalisé.

3- Vote des Subventions : Voir détails

Anciens combattants ULAC	300,00
Chasse gros gibier	500,00
Association Collectif La Gâche	350,00
Association Collectif M	1 500,00
Comité d'animation touristiques	6 000,00
Comité des fêtes	10 000,00
Les Tastaïres	3 000,00
CPIE (Interventions Ecoles, Alsh,...)	8 000,00
Culture et tradition	6 000,00
Association DECLIC	155,00
Diane du Col d'Empy	155,00
Diane de Bonneval	155,00
Diane du Dévès-Condax	155,00
Coopérative scolaire OCCE	1 000,00
UNRPA Ensemble et Solidaire	500,00
Pétanque salvetoise (Entente La salvetat-Condax)	1 500,00
Collège Lacaune	500,00
Souvenir Français	155,00
Les Amis du quartier haut	155,00
Libellule	400,00
Los Passejaïres	155,00
MARISE	210,00
MARISE Installation J.A	2 000,00
Coopérative scolaire (RASED)	146,00
Société Pêche Haute Vallée de l'Agoût	1 425,00
Association PEPP'S	45 000,00
Radio Salvetat	1 000,00

COS D'OC	90,00
Salvechat	500,00
Association Salvetat Country	250,00
Association Salvetat Country (festival Country)	6 000,00
CINECRAN 81	800,00
Association chasse	760,00
Association Tendres Années	300,00
Terroir Salvetois	300,00
Tous les jours Parents	420,00
Union Sportive Salvetoise	500,00
L'art dans tous ses états	500,00
L'art dans tous ses états (poésie)	2 000,00

Denis GENRE GRANDPIERRE :

- à souligner et à remercier l'amicale des pompiers qui ne demande pas de subvention.

- l'étude des demandes se fait au regard des dossiers.

Jacqueline GRANIER : à la ligne 6574 libellé subventions il y a 140 000 euros alors qu'il y a 102 836 € sur la liste des associations, c'est étonnant !

Francis CROS : on a ouvert la ligne à 140 000 €, il a été prévu une ventilation de 102 836 €. Au vu de la situation COVID, cela nous donne une capacité de réaction face à des événements imprévus

Collectif M

Jacqueline GRANIER : pouvez-vous nous dire pourquoi la subvention passe de 400 € à 1 500 €, que justifie une telle augmentation ?

Denis GENRE GRANDPIERRE : la présentation du dossier est correcte avec un programme conséquent d'animations. La demande était supérieure à la subvention, elle n'est satisfaite qu'en partie.

Déclic

Jacqueline GRANIER : pourquoi n'y a-t-il rien de prévu pour le festival de la plante sauvage ? festival qui colle parfaitement avec notre cadre de vie ainsi que le côté écologique !

Denis GENRE GRANDPIERRE :

- 1° quel lien faire entre l'objet de l'association et le festival de la plante sauvage
- 2° le dossier est incomplet

Marie-Françoise CROS : nous restons ouvert pour une rencontre.

Souvenir Français

Jacqueline GRANIER : pourquoi ne pas donner la même somme qu'aux anciens combattants ?

Franck CALAS : ce sont deux associations patriotiques et qui travaillent en pleine collaboration.

Denis GENRE GRANDPIERRE : OK, la même somme sera attribuée et ce sera régularisé.

PEPP'S

Jacqueline GRANIER : pourquoi une diminution de 8 000 € ?

Denis GENRE GRANDPIERRE : il y a une convention qui régule et qui calcule cette subvention.

L'art dans tous ses états

Jacqueline GRANIER : pourquoi cette diminution de moitié de 1 000 € à 500 € ?
Denis GENRE GRANDPIERRE : il y a moins d'activité cette année, de plus l'activité peinture n'a pas repris à ce jour faute d'intervenants.

10- Modification des tarifs de mise à disposition des salles de la Halle Sportive

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE demande au conseil municipal de revoir les tarifs des mises à dispositions des salles du gymnase à compter du 1 janvier 2021 et propose la mise à disposition gratuite de celles-ci aux associations salvetoises à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général pour la Commune, aux écoles et à la Maison de Retraite.

Il propose également les nouveaux tarifs de mise à disposition des salles du gymnase pour les autres associations locales, les associations extérieures à la commune ou les réservations personnelles (privées) :

- 30 € la journée
- 50 € les deux jours
- 60 € les trois jours
- 100 € la semaine
- 250 € / an la salle de gym, la salle de musculation, le boulodrome
- 300 € / an la salle omnisport

Monsieur Le Maire demande au conseil de valider ces propositions et de l'autoriser à signer les nouvelles conventions.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

4- Vote du BP (M14) commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis Genre GrandPierre

- section de fonctionnement	→	3 081 219.41 €
- section d'investissement	→	1 828 716.00 €

Vote : pour : 12 contre : 0 abstentions : 3

5- Vote du BP (M49) eau et assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis Genre GrandPierre

- section de fonctionnement	→	576 953.00 €
- section d'investissement	→	849 535.00 €

Vote : pour : 12 contre : 0 abstentions : 3

6- Plan de soutien économique COVID :

Monsieur le Maire donne la Parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE indique que le conseil a la possibilité en ce qui le concerne d'aider les acteurs de l'économie locale suite à la crise du virus COVID19. Il propose au conseil un plan de soutien pour 2021 aux commerces ayant été contraints administrativement de fermeture.

- Exonération occupation du domaine public 2021
- Exonération de la facture d'eau 2021 plafonnée à 150 m3 pour les abonnés raccordés directement avec leur propre compteur
- Exonération de la facture d'eau 2021 plafonnée à 150 m3 facturés par le propriétaire. En référence à la consommation moyenne des années 2018-2019 sur justificatif.

Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE indique également la nécessité d'exonérer les associations de la mise à disposition des équipements sportifs fermés pour l'année 2021.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de valider le plan de soutien à l'économie locale comme présenté.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

7- DRAC – Chapelle St Etienne de Cavall

Monsieur le Maire indique au conseil que sur la Chapelle St Etienne de Cavall nécessite des travaux urgents d'entretien et de mise hors d'eau du porche.

Monsieur Le Maire rappelle que la chapelle est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et que la Commune peut bénéficier d'une aide à hauteur de 40% du montant HT des travaux de la Part de la DRAC Occitanie.

Il présente au conseil municipal le plan de financement et l'échéancier de travaux.

Plan de financement

Montant global des travaux	14 305.50 € HT
DRAC (40%)	5 722.20 € HT
Part Communale (60%)	8 583.30 € HT

Echéancier :

2e trimestre 2021

Je vous demande d'approuver le plan de financement et son échéancier.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

Administration

8- Désignation des Hameaux, Fermes, Lieux-dits

Monsieur le Maire présente au conseil le classement des hameaux, fermes et lieux-dits de la commune suite à la réunion de travail de la commission des Hameaux.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider cette liste des hameaux, fermes et lieux-dits de la Commune.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

9- Maintien de la gestion et de l'organisation du transport à la demande des aînés en régie municipale

Monsieur le Maire indique au Conseil que comme le prévoit la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite « LOM ». Chaque Communauté de communes doit faire le choix de prendre cette compétence d'AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) ou d'en laisser l'exercice à la Région. La Communauté des Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc n'a pas souhaité prendre cette compétence mobilité.

Par conséquent, à compter du 1^{er} juillet 2021, la Commune ne sera plus AOM (autorité Organisatrice de la Mobilité).

En revanche elle peut choisir de continuer à organiser les services de mobilité existants, mais ne peut pas créer de nouveaux services.

Monsieur le Maire demande au conseil de conserver la gestion et l'organisation du transport des aînés (personnes de plus de 60 ans) en régie municipale.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

11 - Transfert des compétences « soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie – GEP (Gestion de l'énergie partagée)

Vu la délibération du Comité syndical d'Hérault Energies en date du 5 mars 2015 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1129 du 28 septembre 2017 portant modification des statuts du Syndicat mixte Hérault Energies ;

Vu l'article 3.6 des statuts d'Hérault Energies relatifs à la maîtrise de la demande en énergie ;

Vu la loi relative à la transition énergétique ;

Monsieur le Maire rappelle que les récentes évolutions législatives renforcent le rôle des communes en matière de transition énergétique des territoires et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Ainsi, la commune de LA SALVETAT SUR AGOUT consciente de ces enjeux, mène des actions visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation sociale, économique et géographique du territoire en association avec les

acteurs publics et privés. Dans ce cadre, un partenariat s'est renforcé avec le Syndicat mixte d'énergies du département de l'Hérault « Hérault Energies », acteur majeur dans les domaines de la maîtrise de l'énergie.

Ce syndicat, ouvert à la carte, exerce plusieurs compétences dont celles relatives à la maîtrise de la demande en énergie MDE-GEP proposée pour 5 ans.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le transfert des compétences « maîtrise de la demande en énergie » pour le patrimoine bâti propriété de la commune de LA SALVETAT SUR AGOUT conformément à l'article 3.6 MDE des statuts d'Hérault Energies ;
- de l'autoriser ou d'autoriser son représentant à signer les conventions à intervenir et toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- d'autoriser Hérault Energies à prendre note de ce transfert conformément au règlement proposé ;
- de notifier cette délibération au Syndicat mixte d'énergies du département de l'Hérault « Hérault Energies »

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

Divers :

Information délibération Chemin de besses : Ajout DSIL

